

FRAIS SCOLAIRES

Droits d'inscription annuel : Le candidat doit s'acquitter des droits d'inscription (130€ approximatif) auprès de l'établissement d'affectation dont le montant est fixé par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : Contribution obligatoire d'un montant approximatif de 93€ destinée à favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

L'acquiescement de la CVEC est préalable à l'inscription dans les Instituts de formation et permettra à l'étudiant d'obtenir la carte d'étudiant et de bénéficier des avantages proposés :

<http://www.cvec.etudiant.gouv.fr/>

Achats de livres : En fonction des Unités d'Enseignement

Achats de tenues professionnelles pour les stages : 5 tenues professionnelles vous seront proposées (vestes + pantalons) pour la somme approximative de 19 € TTC l'unité

BOURSES D'ETUDES

Les étudiants relevant de Parcoursup formuleront leur demande de bourse et d'aides individuelles à la formation en téléchargeant le dossier sur le site de la Région Sud PACA www.maregionsud.fr

L'Institut de Formation fonctionne en externat.



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

***Diplôme d'Etat d'Infirmier
Grade licence***

Accueil / Standard : 04 90 49 29 17

Fax: 04 90 49 43 56

Courriel: ifsi@ch-arles.fr

www.ch-arles.fr

ACCES A LA FORMATION

Quota : 50 étudiants par promotion

Modalités d'entrée en IFSI : Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

Art. 2.

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

2 possibilités d'admission en I.F.S.I. :

1. Inscription sur la plateforme PARCOURSUP : Ouverture courant janvier jusque avril de chaque année <https://parcoursup.fr/>

Sont concernés :

- Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme
- Elèves des classes de terminale sous réserve de l'obtention du baccalauréat

2. Voie d'accès par concours = formation professionnelle continue

Sont concernés :

- **Les candidats** justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale

EPREUVES DE SELECTION :

- Un entretien à l'appui d'un dossier qui permettra d'apprécier la motivation et le projet du candidat
- Une épreuve écrite à partir d'un sujet sanitaire et social d'une durée de 30 minutes
- Une épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes

- **CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP :**

- Un aménagement des modalités des épreuves peut être requis sur présentation d'un certificat médical de la MDPH ou d'un médecin agréé.

Tout justificatif de demande d'aménagement doit parvenir au plus tard le jour de la clôture des inscriptions

INSCRIPTIONS DANS LE CENTRE DE FORMATION DE VOTRE CHOIX : à compter de la mi-décembre jusque début mars de chaque année

TELECHARGEMENT DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

Sur le site internet du Centre Hospitalier d'Arles :
www.ch-arles.fr

Cliquez sur l'onglet *Etudiant*, puis sur *IFSI-IFAS* et sur *Concours Infirmier(e)s*

FORMATION

Durée de la formation : 3 ans

6 semestres universitaires de 20 semaines :
soit 5100 h.

Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements :

Certaines personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispense d'unités d'enseignements selon des modalités particulières et après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Rentrée scolaire 1^{er} lundi de septembre.

La formation vise à former, dans le respect des valeurs et de l'éthique professionnelle, des praticiens compétents, sachant gérer leur autonomie, responsables et réflexifs.

Le référentiel de formation est articulé autour des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier. Il met en place une alternance entre l'acquisition des connaissances et le savoir-faire dans les situations de soins.

La formation est structurée autour de l'étude de situations favorisant le travail de 3 paliers d'apprentissage :

- Comprendre
- Agir
- Transférer

et visant à développer une posture réflexive chez l'étudiant.